



En cette période de festivals ... une PRIME est décernée à la négociation sur « L'INTÉRESSEMENT »

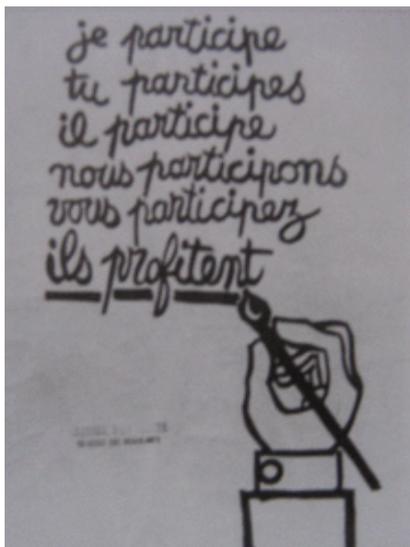
■ ■ ■ Un intéressement nommé désir ■ ■ ■

Les salariés de l'institution vont recevoir dans quelques jours la prime d'intéressement pour 2007 (qui rappelons-le ne sera complète que pour les salariés à temps plein, présents depuis plus de 2 mois, n'ayant pas été absents pour maladie, grève, etc.)

Compte tenu de l'augmentation des prix et de la baisse du pouvoir d'achat, nous sommes tous prêts à recevoir cette prime, qui, si elle représente "du beurre" pour certains, est simplement pour la plupart d'entre nous ... "un tout petit peu plus d'épinards".

Le principe d'une reconduction de l'accord d'intéressement pour une période de 3 ans semble acquis dans la négociation nationale. La discussion porte maintenant sur le montant de la masse salariale qui sera consacré à la prime. Il est actuellement de 1,5 %, le Comex propose 2 %, les organisations syndicales 3 %, parions sur un résultat convenu, autour des 2,5 % ... pour la période relative à 2008/2010.

■ ■ ■ Les raisons de la colère ■ ■ ■



A **SUD**, nous ne sommes **pas favorables** au principe de la prime d'intéressement !

Rappelons pourquoi :

- Elle a un caractère **aléatoire**, aujourd'hui de l'ordre de 400 € en moyenne ... et l'année prochaine ? 300 € ?
- Elle est d'un montant identique pour un directeur ou un niveau 3, c'est mieux que si elle était proportionnelle au salaire, mais pourquoi ne pas privilégier les **bas salaires** ?
- Elle est destinée aux seuls **salariés stables** des entreprises ; en sont exclus, par exemple, les nouveaux embauchés
- Elle est **inéga**le selon l'organisme et la stratégie de

gestion de la direction

- Elle affaiblit le financement de la protection sociale : cette somme non soumise à cotisations hors CSG / CRDS ne participe pas à la solidarité sociale, elle se développe **aux dépens de la Sécurité sociale**

- Elle **participe à la baisse de nos retraites**, dans le calcul desquelles elle n'est pas intégrée
- Ce dispositif incite aussi les salariés à intensifier leur propre exploitation puisque la prime est liée, **non à la réalité du travail accompli**, mais aux économies réalisées ... entre autres par les suppressions de postes (qui vont dans le sens de la destruction du service public)
- Elle met à mal les futures négociations salariales. L'intéressement se développe **aux dépens des salaires**. On se demande pourquoi le Comex trouve de l'argent pour l'intéressement alors qu'il n'en trouve pas pour augmenter les salaires

Accord triennal :

3 primes et un enterrement

Avec ces **trois primes** d'intéressement (sur 2008, 2009, 2010), c'est bien à **l'enterrement de l'augmentation de la valeur du point** que l'on nous prépare !

Le slogan "Tout travail mérite SALAIRE " ... est-il devenu si "ringard" ?

Exonérations de cotisations, dispositif dit « d'épargne salariale », prime dite « pour l'emploi », intéressement individuel ou collectif, etc. : tout cela n'est que piège pour les salariés !

Alors que l'inflation mine le pouvoir d'achat des salaires les plus bas, cet accord triennal sur l'intéressement est injuste, inégal, c'est de la poudre aux yeux. Il n'est pas de nature à répondre à l'exigence d'**augmentation des salaires** et de **revalorisation du pouvoir d'achat** qui est au centre des revendications des salariés.

Nous exigeons une augmentation de la valeur du point en concordance avec l'augmentation du coût de la vie.

Augmenter la prime d'intéressement, c'est enterrer à terme l'augmentation de la valeur du point pour ne laisser place qu'aux augmentations individuelles et aux primes variables.

Notons que les entreprises, y compris les organismes de Sécurité sociale, continueront à bénéficier des 20 milliards d'euros d'exonérations annuelles de cotisations sociales, financées par le budget de l'Etat. Une seule contrepartie leur sera demandée en 2009 : "ouvrir une négociation salariale", sans aucune obligation ni d'augmentation des salaires ni même d'accord avec les syndicats.

La trappe à bas salaires que constitue ce système a encore de beaux jours devant elle.

SUD Protection sociale lutte pour des **revalorisations collectives et significatives des salaires**, condition indispensable pour assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat du personnel de l'Institution.